

COMMUNE DE DAMPIERRE EN YVELINES

9, Grande Rue

78720 - DAMPIERRE EN YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,

Le trente et un mars à dix-huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Valérie PALMER, Maire.

Date de convocation

27 mars 2023

Etaient présents : BRUNEL Anne, GONZALVE Sandrine, NGUYEN DINH Françoise, PALMER Valérie, THUILLIER Isabelle
BOSSEAU Philippe, BURNIER-FRAMBORET Baptiste, DUVOCHEL Guy, FILLOT Jean-Jacques, METZGER Denis, ROSER Patrick, VEYE DIT CHARETON Frédéric

Date d'affichage

de la convocation

27 mars 2023

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

METERIAN Iskouhie à PALMER Valérie

Absents excusés :

ABGRALL Mathilde

THEPOT James

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Votants : 12

Présents : 12

Françoise NGUYEN-DINH a été élue secrétaire de séance.

Objet : Etat annuel des indemnités aux élus en 2022

En vertu de l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment les articles 92 et 93, qui rend obligatoire la présentation d'un état annuel des indemnités de

Accusé de réception en préfecture
078-217801935-20230331-2023-03-31-04-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

toutes natures perçues par les membres des conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées.

A vu de ces nouvelles obligations, Madame le Maire présente l'état annuel des indemnités perçues par les élus de la Commune au titre de l'exercice 2022.

Valérie PALMER	Maire	24 504,60 € brut
Valérie PALMER	Vice-Présidente de la CCHVC	4 697,68 € brut
Valérie PALMER	Elue SIAEP	3 270,24 € brut
Anne BRUNEL	1 ^{er} adjoint	4 481,31 € brut
Guy DUVOCHEL	2 ^{ème} adjoint	8 694,63 € brut
Françoise NGUYEN-DINH	3 ^{ème} adjoint	6 569,82 € brut

APRES en avoir délibéré, le Conseil municipal,

PREND ACTE de cette présentation.

DAMPIERRE EN YVELINES,

Le 31 mars 2023

Le Maire,

Valérie PALMER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

- conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal

- publiée par affichage à la porte de la Mairie le 14 AVR. 2023

- transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

14 AVR. 2023



Accusé de réception en préfecture
078-217801935-20230331-2023-03-31-04-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023